

ISSN : 0980.028 x

LA TRIBUNE

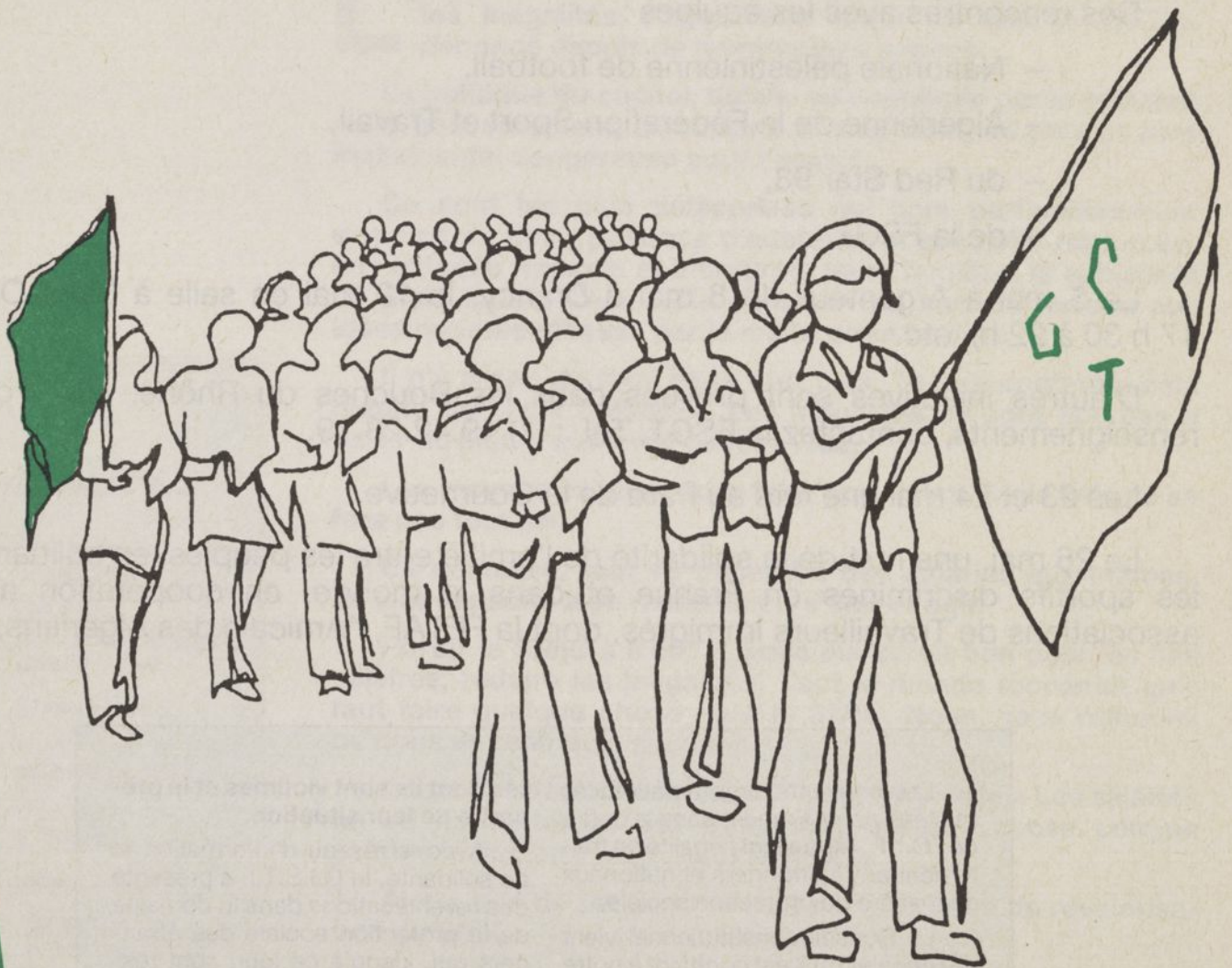
de l'immigration

N° 14 Avril
Mai 1990

Journal de la CGT
pour les travailleurs immigrés

PRIX : 6 F

TOUS UNIS



TOUJOURS

GRANDE NUIT DE LA SOLIDARITÉ

Contre les discriminations et le racisme

26 MAI 1990 A IVRY

La FSGT organise en mai le mois du Sport Solidaire.

De nombreuses initiatives sont prévues avec le soutien de nombreuses organisations dont la CGT.

Des rencontres avec les équipes :

- Nationale palestinienne de football,
- Algérienne de la Fédération Sport et Travail,
- du Red Star 93,
- de la FSGT.

Le 5 mai à Argenteuil, le 8 mai à Drancy, le 10 mai en salle à Saint-Ouen (de 17 h 30 à 22 h), etc.

D'autres initiatives sont prévues dans les Bouches du Rhône, etc. Pour tous renseignements, contactez la FSGT, Tél. : (1) 49.42.23.19.

Les 23 et 24 mai une fête au Parc de la Courneuve.

Le 26 mai, une nuit de la solidarité de l'amitié entre les peuples, en solidarité avec les sportifs discriminés en France et dans le monde, en coopération avec les associations de Travailleurs Immigrés, dont la FETAF, l'Amicale des Algériens, etc.

Les conventions internationales ratifiées par la France, dans le cadre de l'O.I.T., rappellent l'égalité de traitement entre étrangers et nationaux en matière de protection sociale.

Le Conseil constitutionnel vient de rappeler qu'il est contraire à notre constitution de prévoir des discriminations entre Français et étrangers dans ce domaine.

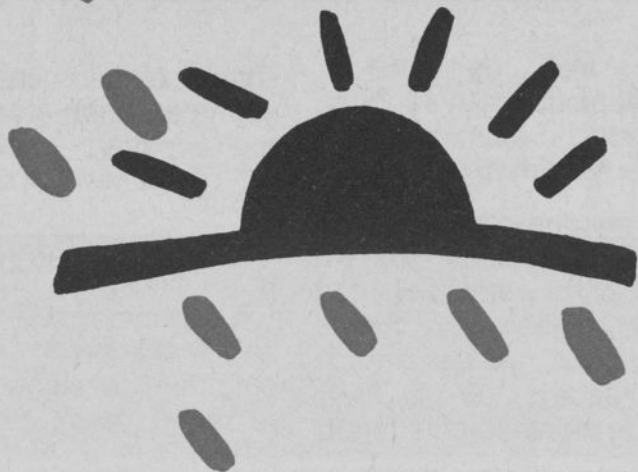
Le G.I.S.T.I. est inquiet de voir les restrictions apportées à la protection sociale des étrangers résidant en France et de leur famille qui viennent aggraver les inéga-

tés dont ils sont victimes et la précarité de leur situation.

Avec le réseau d'information et de solidarité, le G.I.S.T.I. a présenté des revendications dans le domaine de la protection sociale des étrangers qui, jusqu'à ce jour, sont restées lettre morte. C'est pourquoi, il pense importante l'initiative prise par la CGT, le 31 mars 1990, pour alerter l'opinion et contrer une politique qui approuve les inégalités.

**Pour le G.I.S.T.I.
Patrick MONY**

EDITORIAL



AU COUDE A COUDE DANS LES LUTTES

Les études officielles et divers sondages le confirment : les inégalités s'aggravent. C'est ce que la CGT a dénoncé depuis de nombreuses années.

La politique du capital, qu'elle soit conduite par le patronat ou le gouvernement, s'accélère. Elle apparaît de plus en plus malfaisante, dangereuse pour l'avenir.

Ce sont les plus défavorisés qui sont particulièrement victimes de cette politique d'austérité et précarité renforcée. Les salariés français et immigrés, leurs familles, la subissent de plein fouet. C'est cette politique qui sert de terreau aux idées racistes attisées par le milliardaire Le Pen.

Il n'y a rien de fatal dans tout cela. Tout le confirme, cela résulte de choix délibérés. Les inégalités se sont accrues à partir du plan d'austérité de juin 1982.

Les moyens existent pour faire autrement. Mais cela ne se fera pas tout seul.

En définitive, tout va dépendre des salariés eux-mêmes, de leur capacité à se rassembler, s'unir et agir.

Porter le SMIC à 6 500 F, voilà qui serait bon pour les bas salaires, réduire les inégalités. Tout le monde reconnaît qu'il faut faire quelque chose pour le SMIC. Nous, nous refusons de nous en tenir aux discours.

Il faut des décisions concrètes, conséquentes. Les salariés ne se contenteront pas d'un petit quelque chose comme semble le déclarer le Premier Ministre.

Alors, que de partout monte cette exigence de revalorisation du SMIC.

Alors que s'organise le rassemblement et l'action. Tous ensemble, soyons au coude à coude dans la lutte.

Ce sera la vraie solidarité.

Ce sera le meilleur moyen de célébrer le centenaire du 1^{er} mai.

François DUTEIL
Secrétaire de la CGT

Sommaire...

Page 2. Grande nuit de la solidarité.

Page 3. Edito.
Au coude à coude dans les luttes.

Page 4. 21 mars 1990.

Page 8. Immigration et lutte contre le racisme.

Page 11. Dossier.
L'Afrique bouge.

Page 20. Infos syndicales.

Page 22. 1^{er} mai 1990.

«Tribune» N° 14 Avril-Mai 90

Imp. Ardenn'Offset
N° CP 1975 D 73 - Directeur de
Publication : J. BELLANGER.
Rédaction-Administration : 263,
rue de Paris, 93516 MONTREUIL
Cédex Tél. : 48.51.80.00

Travail exécuté par des ouvriers
syndiqués à la FILPAC-CGT.

21 MARS 1990

Le 21 mars, de nombreuses actions diversifiées ont eu lieu dans plusieurs régions à l'appel des organisations de la CGT.

Nous publions dans ces pages, un compte rendu de quelques-unes d'entre elles.

Dans le prolongement de cette journée, le 31 mars pour la défense de la Protection Sociale a connu un grand succès. Les travailleurs immigrés ont largement contribué à son succès au côté des travailleurs français.

Nous avons par ailleurs noté la présence dans les rassemblements régionaux de délégation représentant les associations immigrées soutenant cette manifestation : Pour le droit à la santé et à la retraite.

Associations qui avaient également participé sous diverses formes aux initiatives du 21 mars, parmi elles nous avons relevé : l'Amicale des Algériens en Europe, la Fédération des Travailleurs Africains en France, l'Association des Travailleurs Marocains en France, l'Association des Marocains en France, l'Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens en France, l'Association des Tunisiens en France, l'Association des Travailleurs Turcs, l'Association des Originaires du Portugal et de nombreuses autres que nous ne

pouvons hélas toutes citer.

Le 19 mars, lors d'une conférence de presse, Alphonse VERONESE, Secrétaire de la CGT, indiquait quel sens la CGT entendait donner cette année à la célébration du 21 mars, journée internationale retenue par l'ONU en raison du massacre en 1960 de 69 Noirs à Sharpeville par le gouvernement raciste d'Afrique du Sud.

“Depuis de nombreuses années, soulignait-il encore, la CGT s'est pleinement engagée pour l'élimination du régime d'apartheid et pour la libération de Nelson MANDELA.

En France, le renforcement de la lutte contre le racisme reste un de nos objectifs. Nous demandons une application plus stricte de la loi contre le racisme, la loi du 1^{er} juillet 1972 et son renforcement.

Nous demandons également au gouvernement qu'il décrète le 21 mars journée nationale contre le racisme.

C'est pourquoi nous appelons toutes nos organisations à prendre des initiatives dans les entreprises, localités, auprès des Préfectures de département et des chambres patronales”.

EN ILE DE FRANCE

Rencontres, débats, distribution de tracts dans les entreprises, motions, pétitions ont marqué cette journée ainsi :

A PARIS : L'union départementale CGT organisait sa conférence départementale sur l'immigration, rassemblant des militants Français et Immigrés venant du secteur privé et public.

Ensemble, ils ont échangé leurs expériences, ils ont analysé les racines du racisme, en quoi la politique développée actuellement constitue un terrain favorable à l'idéologie du rejet d'autrui :

- le projet de mobilité géographique des salariés,
- la mise en cause du rôle et de la place du service public,
- la réduction du potentiel économique et notamment de Paris et la région se chiffre en aggravant la situation de l'emploi,
- l'absence totale d'une véritable politique de logement social du gouvernement fortement aggravé par l'impulsion que donne Chirac à la spéculation à Paris.

Rien en cela ne peut conduire à une quelconque politique favorable à l'insertion des travailleurs immigrés.

Les interventions ont su montrer comment se développent les luttes, mais aussi les succès engrangés sur des revendications comme sur le SMIC à 6 500 F et sur les luttes pour l'emploi stable et qualifié.

La Conférence a été clôturée par Alphonse VERONESE - Secrétaire de la CGT - avant que les participants se rendent à la Préfecture de Région, porteurs d'une motion et pétition des entreprises.

EN SEINE SAINT-DENIS

Distribution de tracts dans les entreprises à Saint-Denis, Aubervilliers, La Courneuve et Bobigny.

A Montreuil, des débats se sont tenus à l'entreprise Bertolet et chez Kréma. Le soir, une visite du Foyer BARA a eu lieu avec la participation de la FETAF.

Le soir à partir de 17 heures, des délégations venues des

départements de la région parisienne se sont rendues à la Préfecture de région porteuses de motions et pétitions.

DANS LA CONSTRUCTION

Les Unions syndicales de la région parisienne ont organisé plusieurs initiatives, ainsi :

DANS LE VAL DE MARNE

Rencontre, débat, distribution de tracts pétition dans les entreprises Quillery, SGPM, BORY SAE, SPABA SPABA-MUR. Une conférence de presse s'est tenue sur le chantier BORY SAE.

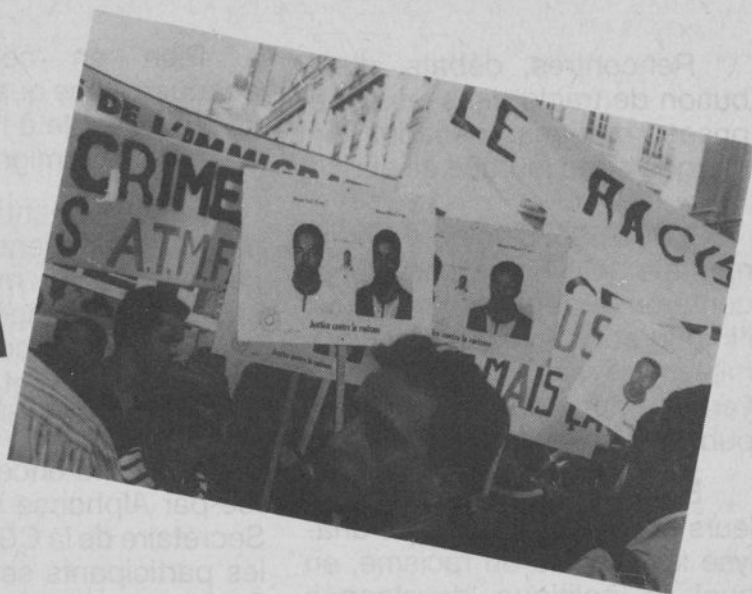
A PARIS

Chez Chenel au parc des expositions, Dumez, Campenon Bernard, délégation auprès des directions de ces entreprises pour exiger également l'arrêt des attaques dont sont victimes les délégués immigrés, et exiger le respect des libertés syndicales.

DANS L'ESSONNE

Débat sur le chantier de la SAEP à Massy.





A TOULOUSE

La journée du 21 avril était précédée de rencontre débat avec les travailleurs dans les entreprises et dans les lieux publics. Aussi :

Le 11 mars sur le Marché Saint Servin.

Exposition, distribution de tracts, signature de pétitions.

Le 13 mars, 50 participants à EDF

117 signatures recueillies sur la pétition

Le 16 mars CETE administrative

Le 19 mars avec les cheminots

A 18 heures, le 21, de nombreux manifestants se retrouvaient devant la Préfecture pour déposer les 2000 signatures recueillies en quelques jours sur la pétition. Cette manifestation avait reçu le soutien de plusieurs associations immigrées : AEFTI, l'Amicale des Algériens, l'Association Malienne de Toulouse, le Club Portugais Iberia Cultura, le MRAP.

Dans son intervention, J. Miranda rappelait le sens de cette journée : que le gouvernement français donne un caractère officiel à la célébration du 21 mars et qu'il ratifie la convention 143 de l'OIT relative à l'égalité de chance et de Traitement des Travailleurs migrants.

DANS LE RHONE A LYON, Place des Terreaux

Plusieurs centaines de Lyonnaises et de Lyonnais avaient répondu à l'appel lancé par l'Union Départementale CGT auquel une quinzaine d'associations s'étaient jointes.

Dans les stands, on pouvait se procurer livres, brochures, tracts et signer des pétitions pour que le gouvernement français soit journée nationale de lutte contre le racisme.

R. Pastuglia dans son allocution rappelait la nécessité d'agir contre le racisme après les événements tragiques qui se sont produits ces dernières semaines.

Au cours de cette journée, de nombreuses initiatives avaient eu lieu dans 13 entreprises lyonnaises.

DANS LA LOIRE : L'UD organisait une conférence de presse.

A ROANNE

Un communiqué de l'union locale a été distribué dans toutes les entreprises de la ville.

Dans une déclaration de son comité Exécutif du 12 mars 1990, la Fédération Nationale des Industries Chimiques **"condamne une fois encore ces meurtres d'origine raciale perpétrés dans notre pays, exige de véritables mesures pour mettre un terme à ces assassinats et demande que le 21 mars soit déclaré journée nationale contre le racisme"**.

LA CGT A MATIGNON

Une délégation confédérale conduite par Alphonse VERONESE s'est rendue chez le Premier Ministre Michel Rocard, pour y déposer un relevé de mesures urgentes pour les travailleurs immigrés et leur famille.

Comme en novembre 1987 la délégation a été reçue dans une pièce réservée au "corps de garde" par un collaborateur du Premier Ministre après avoir longuement insisté.

Décidément, les gouvernements changent, pas les procédés. Même pas les fauteuils, l'accoudoir de l'un deux était toujours décollé.

Après un bref entretien, ce dernier ayant pris note (il s'agit du collaborateur) des propositions de la CGT, promettait de transmettre au Premier Ministre la demande de la CGT d'être reçue par lui afin de lui exposer ses propositions.

Une multitude d'actions ont également eu lieu dans de nombreux départements, ainsi dans le Var, débat autour de la protection du film "Train d'enfer". Dépôt de motion à la Préfecture.

A Cannes et Nice dans les Alpes-Maritimes, rassemblement et délégation à la Préfecture pour y déposer une motion.

Dans le Loiret, en Moselle, dans les Bouches du Rhône, etc... des actions ont également eu lieu.

Nous ne pouvons hélas rendre compte de toutes les initiatives qui ont eu lieu tant dans la préparation de cette journée qu'au cours de cette journée du 21 mars.

Comme le soulignait Alphonse VERONESE, Secrétaire de la CGT, le 29 mars après la rencontre avec Hubert PREVOT, Secrétaire Général à l'intégration auprès du Premier Ministre.

Forte de son expérience et de ces actions menées le 21 mars 1990, la CGT exige que cette journée soit marquée par des initiatives significatives notamment à l'école et dans les lieux publics. Qu'elle soit déclarée "Journée nationale".

La gravité de la situation exige que le gouvernement s'engage dans cette voie tracée par l'ONU à la suite des massacres de Sharpeville en 1960.

La CGT insiste pour que la loi du 1^{er} juillet 1972 soit mieux connue et appliquée avec rigueur. Le gouvernement doit en favoriser la connaissance par affichage dans toutes les administrations.

**21
MARS
1990**

Immigration et lutte contre le racisme

Mesures urgentes rap pelées par la CGT
Remis à Monsieur le Premier Ministre le 21 mars 1990

L'insertion en France des travailleurs migrants et de leur famille doit être fondée sur la reconnaissance du principe de **L'EGALITE** en **DIGNITE** comme en **DROITS** et **DEVOIRS**.

La Confédération Générale du Travail agit depuis des décennies pour la mise en œuvre d'une politique de l'immigration répondant aux intérêts des travailleurs migrants et français et par conséquent à ceux de la nation.

Dans les conditions particulières de mai 1981, la C.G.T. a présenté à Monsieur le Président de la République, aux Ministres concernés des propositions concrètes permettant de créer les conditions de l'abolition des discriminations, élément de base pour une véritable insertion ouvrant le chemin, au fil des générations, à une intégration volontaire, dans le respect des identités.

Un certain nombre de mesures ont permis à l'époque de répondre en partie aux revendications de la C.G.T. (titre unique de séjour, régularisation mariage, droit associatif...).

Mais pour l'essentiel, les migrants des pays tiers, y compris ceux de la C.E.E., sont toujours victimes de discriminations légales ou illégales.

Nombre de revendications, particulièrement sensibles aux travailleurs migrants, non seulement sont ignorées mais plus grave, dans le domaine de la protection sociale, des discriminations ont même été introdui-

tes abusivement à l'égard des plus défavorisés.

En novembre 1987, la C.G.T. a renouvelé ses propositions tant au gouvernement qu'au C.N.P.F.

En juin 1988, elle s'est adressée de nouveau au Premier Ministre.

Le 11 janvier 1989, elle a remis au Cabinet du Ministre de la Solidarité Nationale un aide-mémoire des mesures urgentes à prendre pour apporter des solutions à la situation précaire des migrants et de leur famille.

Le Gouvernement a décidé d'engager une politique "d'intégration" des populations immigrées en France et annoncé une série de mesures. Il apparaît, en fait, qu'il s'agit soit d'objectifs déjà en cours de réalisation, soit d'actions (école, logement) sans moyens nécessaires et suffisants au regard des collectifs budgétaires déjà fortement en régression.

La C.G.T. pour sa part, renouvelle donc ses propositions :

POUR LUTTER CONTRE LE RACISME ET LA XENOPHOBIE

- La recrudescence des meurtres racistes et des campagnes racistes et xénophobes exige une application rigoureuse et un renforcement de la loi du 1^{er} juillet 1972 et des dispositions du Code Pénal contre

leurs auteurs. Il appartient aux pouvoirs publics de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger la vie et les biens des migrants, comme des nationaux.

- **Faire du 21 mars 1990 une journée nationale de lutte contre le racisme, notamment inscrit dans les programmes scolaires.**

- Il est indispensable d'abroger les dispositions de la loi "scélérate" du 9 septembre 1986 maintenues dans la loi du 2 août 1989 par le rétablissement des anciennes dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1945.

Les centres et autres lieux de rétention, ne relevant pas de l'administration pénitentiaire, doivent être fermés.

- En aucune manière les travailleurs migrants, pas plus que les nationaux, ne doivent faire l'objet d'un fichage policier concernant leur origine ethnique, leur opinion philosophique ou leur croyance religieuse ou leur appartenance syndicale.

POUR ASSURER L'EGALITE DES DROITS AU SEJOUR ET DE TRAITEMENT

- Abrogation des textes permettant le rejet ou l'expulsion de travailleurs immigrés en France depuis des années (non renouvellement des cartes de séjour, sous couvert de l'opposabilité de la situation de l'emploi) et ratification par la France

de la Convention n° 143 de l'organisation internationale du travail (égalité des chances et de traitement entre les migrants et les nationaux et lutte contre les migrations abusives).

- L'égalité des droits passe par l'égalité des chances à l'école, pour l'enseignement et la formation. Des moyens supplémentaires doivent être dégagés immédiatement sur le budget consacré au surarmement dont une partie serait destinée aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes issus de l'immigration.

- Egalité des droits entre les migrants communautaires (C.E.E.) et ceux des pays tiers avec les nationaux en matière de prestations de sécurité sociale prévues par la législation française. En matière de prestations familiales, application des arrêts de la Cour de Justice des communautés (1986) : versement des prestations du lieu de travail. Une première mesure devant être le rétablissement des prestations supprimées (décembre 1985) aux chômeurs et aux préretraités pour les enfants demeurés dans les pays d'origine.

- Attribution sans condition de nationalité aux adultes handicapés des prestations reconnues aux Français, et réforme du code de sécurité sociale pour les prestations vieillesse, mère de famille, accidents du travail.

- Droit au logement pour les familles, regroupement familial, devenir des foyers et autres formes d'hébergement collectif pour les travailleurs isolés.

– Les migrants et leur famille doivent pouvoir accéder à toutes les agglomérations. Les communes refusant cet effort doivent être sanctionnées financièrement tandis que celles qui l'assurent doivent être aidées.

– Exercice des droits syndicaux et libertés syndicales : éligibilité aux élections prud'homales, représentation syndicale dans les tribunaux des affaires sociales, pour les migrants dans les mêmes conditions que les Français.

– Emergence d'une nouvelle citoyenneté par l'acquisition du droit de vote aux élections locales pour tous les migrants après un délai d'installation en France.

EN SOLIDARITE INTERNATIONALE

– Coopération internationale permettant des conditions humaines d'accès à l'hospitalisation, aux traitements médicaux et chirurgicaux en France, des "étrangers non résidents".

– La France, terre d'accueil avec ses traditions démocratiques, respectueuse des droits de l'homme, doit reconnaître la qualité de réfugiés aux demandeurs d'asile dans le respect des conventions internationales et en leur assurant des conditions d'existence et socio-culturelles indispensables.

– Respect par la République Française de ses engagements internationaux en matière de sécurité sociale et d'aide sociale et révision des conventions bilatérales dans le sens de la reconnaissance complète de l'égalité de traitement et des droits en cours d'acquisition ou acquis par le travail.

Le 21 mars 1990

Notre journal s'est attaché depuis plusieurs numéros à apporter sa contribution dans la clarification sur les causes et les véritables responsables du développement du racisme et des actes racistes. A travers nos dossiers, nous avons tenté de donner des éléments, des arguments pour combattre "Racisme et Xénophobie" et s'attaquer à ses causes : dans l'exploitation accrue des travailleurs, pour une recherche de toujours plus de profits pour les sociétés multinationales.

Le racisme avons-nous dit n'est pas une opinion, mais un délit. Il sert à diviser les travailleurs et il tue.

Ce dossier aborde un autre aspect de notre action pour y mettre un terme.

En effet, depuis plusieurs semaines une campagne se développe, tendant à faire croire que la France serait envahie par des milliers de travailleurs clandestins.

Qu'en est-il exactement, quelle est la situation dans ces pays d'Afrique du Sud saharien ?

Pourquoi les travailleurs cherchent-ils à émigrer ?

Mais il faut savoir que pour la CGT l'immigration n'est pas fatale. Depuis de nombreuses années, elle agit pour que les rapports avec les pays en voie de développement (P.V.D.) s'établissent sur la base d'un nouvel ordre économique et qu'une véritable coopération s'instaure entre les pays riches et les pays en voie de développement.

Aujourd'hui, nous ouvrons un premier volet avec ce dossier...

DOSSIER

L'AFRIQUE BOUGE

Ces dernières semaines, des troubles graves se sont produits dans un certain nombre de pays africains. Depuis ces dernières années, la situation s'est considérablement dégradée.

Sécheresse, famine auxquelles s'ajoutent les politiques d'austérité imposées par le FMI et la banque mondiale aggravant le sous-développement et la misère.

La mise en œuvre de ces directives se traduit par la suppression des emplois déjà insuffisants, la réduction des budgets sociaux. Cette situation est à l'origine des manifestations qui se sont déroulées ces dernières semaines dans ces pays qui étaient souvent présentés comme les vitrines de la réussite pour l'Afrique : Côte d'Ivoire, Gabon, Sénégal, Cameroun.

La situation des travailleurs immigrés en France ne peut être dissociée de ce qui se passe en Afrique.

Quelles perspectives de réinsertion alors que pour ces peuples la seule issue, le seul moyen pour faire vivre leur famille est : s'expatrier.

Nous ne pouvons rester ni indifférents ni passifs face à cette situation. Le gouvernement français porte une responsabilité. En effet, la politique de coopération suivie par les différents gouvernements depuis la fin de la colonisation française en 1960, a été entièrement conçue pour favoriser la poursuite sous d'autres formes du pillage des richesses et l'exploitation de ces peuples.

La CGT s'est depuis longtemps prononcée pour l'annulation de la dette et pour que le gouvernement français s'engage dans une véritable coopération, basé sur l'existence d'un nouvel ordre économique mondial.

La CGT a apporté sa contribution à de nombreuses initiatives. Notamment du 19 au 21 septembre 1989 un séminaire pan africain OUSACGT qui s'est tenu à Accra sur le rôle du secteur public dans le développement.

Le 7 avril dernier, Gérard Alezard qui participait à ce séminaire, en faisait le compte rendu devant les représentants des associations d'Immigrés en France *.

* Liste des associations.

Les exigences du FMI et de la Banque Mondiale

Les mesures prescrites découlant de cette situation et déjà énumérées sont :

- réduction du secteur public et amélioration de sa gestion ;
- libéralisation des prix des biens et des services ;
- politiques fiscales visant à réduire les dépenses publiques et le financement par le déficit budgétaire.

Ces mesures impliquent spécifiquement :

- la privatisation des sociétés publiques,
- la suppression ou la réduction des subventions aux services sociaux, accompagnée désormais d'un accès payant à ces services,
- la réorientation des dépenses publiques vers ce qui est considéré comme étant

des fonctions essentielles du gouvernement mais à caractère non commercial, une nouvelle définition des priorités au sein des secteurs (par exemple, la Banque mondiale insiste sur une réduction des dépenses publiques dans le domaine de l'enseignement supérieur) ;

- le licenciement des travailleurs du secteur public ;
- le blocage ou la réduction des salaires des employés non cadres du secteur public tout en améliorant les conditions des cadres afin de les encourager. Comme il a été déjà dit, les programmes d'ajustement structurel et de redressement économique appuyés par la Banque mondiale et le F.M.I. et déjà suivis par la majorité des pays africains dans les années 1980, ont servi de cadre pour l'application de ces différentes mesures.

DOSSIER

MALI : Abandon du secteur public, privatisation, fermeture d'entreprises, liquidation de AIR MALI.

SENEGAL : Sur 26 entreprises mixtes, l'Etat abandonnera sa participation dans 15 d'entre elles. Privatisation décidée pour le secteur de la pêche et de l'hôtellerie.

COTE D'IVOIRE : Privatisation généralisée.

GUINEE : Privatisation à ce jour de 60% des entreprises nationales, accompagnée de la liquidation de 14 entreprises jugées non rentables.

GHANA : Licenciement des travailleurs de l'office du cacao.

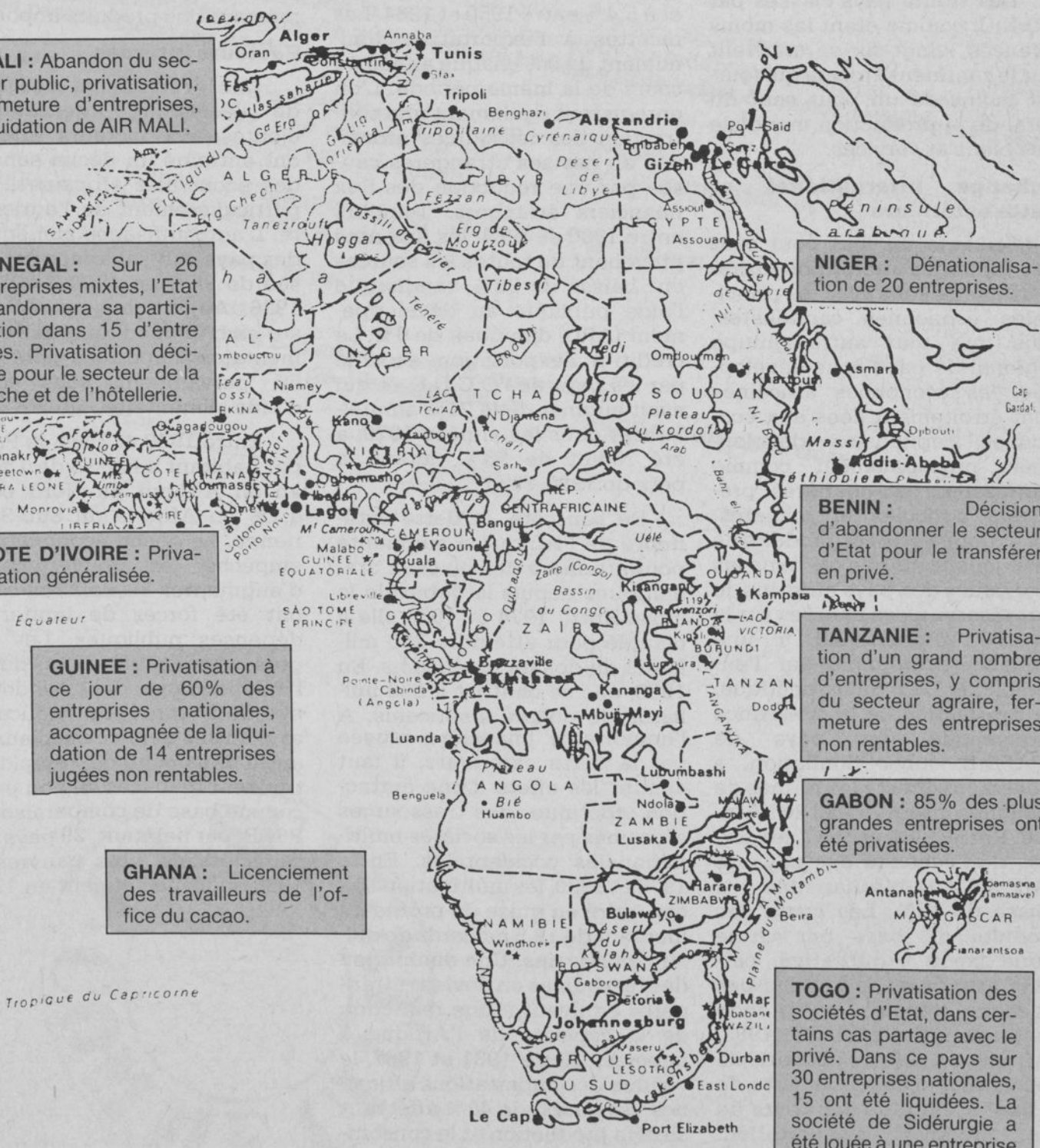
NIGER : Dénationalisation de 20 entreprises.

BENIN : Décision d'abandonner le secteur d'Etat pour le transférer en privé.

TANZANIE : Privatisation d'un grand nombre d'entreprises, y compris du secteur agricole, fermeture des entreprises non rentables.

GABON : 85% des plus grandes entreprises ont été privatisées.

TOGO : Privatisation des sociétés d'Etat, dans certains cas partagée avec le privé. Dans ce pays sur 30 entreprises nationales, 15 ont été liquidées. La société de Sidérurgie a été louée à une entreprise américaine.



Extrait de la contribution de l'OUSA présentée par le Docteur Tutu Kwadwo, Université du Ghana

Des trente pays classés par l'O.N.U. comme étant les moins avancés, vingt-six se trouvent sur le continent africain qui fournit moins de un pour cent du total de la production mondiale des biens et services.

Echange international et dette extérieure

Soixante dix-huit pour cent des échanges internationaux de l'Afrique se font avec les principales économies capitalistes. Plus que tout autre groupe régional de pays sous-développés, les économies africaines sont étroitement liées aux économies capitalistes développées, principalement comme fournisseurs de matières premières agricoles et minières. Etant donné que ces produits de base jouent un rôle clé dans les économies des pays africains, le sort réservé à ces denrées sur le marché international a une influence stratégique sur l'ensemble de l'économie politique. La contraction de la croissance économique des pays de l'O.C.D.E. suivie d'inflation, a gravement affecté les termes de l'échange international de l'Afrique. Entre 1981 et 1987, les termes de l'échange des pays de l'Afrique sub-saharienne a baissé de 30%. Les cours des produits de base ont chuté d'une façon significative, certains atteignent leurs plus bas niveaux depuis la grande dépression. Entre 1980 et 1983, l'Afrique a perdu 19 milliards de dollars américains à la suite de la baisse continue des cours de ses produits d'exportation. D'autres pertes étaient imputables à la contraction des volumes de produits exportés, contraction estimée à 1,6% par an

entre 1970 et 1979 en moyenne, et à 5,4% entre 1980 et 1984. Les recettes à l'exportation diminuaient de 9% chaque année au cours de la même période. L'on enregistrait également une contraction des ressources africaines en devises étrangères causée par une réduction des flux financiers étrangers. Toujours entre 1980 et 1984, les flux nets provenant de toutes les sources ont baissé de 28%, tandis que l'aide publique au développement (APD) diminuait de 9%. Le crédit à l'exportation accordé par les pays de l'O.C.D.E. et qui avait augmenté de 21% annuellement dans les années 1970, a été réduit de 50% durant la période 1980-1986.

De son côté, la dette extérieure de l'Afrique a augmenté pour atteindre des niveaux dramatiques depuis le début de la crise. Entre 1974 et 1986 elle a octuplé pour atteindre 200 milliards de dollars américains. En 1988, elle se chiffrait à 220 milliards de dollars américains. A l'hémorragie financière causée par la dette extérieure, il faut ajouter les effets d'une extraction continue des ressources africaines par les sociétés multinationales occidentales. Entre 1970 et 1980, les multinationales ont retiré en guise de profits un montant de 13,5 milliards de dollars américains. Une diminution des ressources en devises étrangères équivaut à une réduction de la capacité de l'Afrique à importer. Entre 1981 et 1987, le volume des importations africaines est tombé de 40% affectant ainsi la production et la consommation sur le continent, si l'on tient compte du fait que la production nationale des pays africains, en particulier au sein du

secteur industriel, dépend énormément des produits importés.

Facteurs internes

Ces événements découlant de l'économie internationale ajoutés aux facteurs internes ont entraîné un déclin sensible des économies africaines, plus particulièrement de l'agriculture. L'autosuffisance alimentaire des pays sub-sahariens est passée de 98% en 1960 à 80% en 1986. Aujourd'hui, un Africain sur cinq dépend de denrées alimentaires importées dont 25% lui parviennent sous forme d'aide alimentaire.

Entre 1980 et 1984, le P.N.B. par habitant a baissé de 1% par an en Afrique du Nord et de 4,1% en Afrique du Sub-Saharienne. Le déclin économique a empêché les gouvernements d'augmenter les salaires car ils ont été forcés de limiter les dépenses publiques. Les progrès significatifs faits depuis l'indépendance dans les domaines de la santé, de l'éducation et d'autres services sociaux, et aussi dans celui de l'emploi, se trouvent menacés. Si l'on prend comme base de comparaison, le P.N.B. par habitant, 29 pays africains étaient plus pauvres en 1986 qu'ils ne l'étaient en 1960.

Pour l'annulation de la dette.

Plus que jamais, il est urgent de faire cesser le génocide fromenté par les organismes financiers internationaux avec la complicité des gouvernements capitalistes dont celui de la France à travers **l'exigence du paiement de la dette et le refus de rémunérer correctement les productions du continent africain.**

Les "mesures dites d'ajustement" plongent les travailleurs des villes et des campagnes, les peuples d'Afrique dans une misère de plus en plus insoutenable et sur tous les plans : nourriture, santé, éducation, emploi, salaire...

Après 30 années "d'indépendances africaines" le constat est tragique et appelle une mobilisation forte des travailleurs de France.

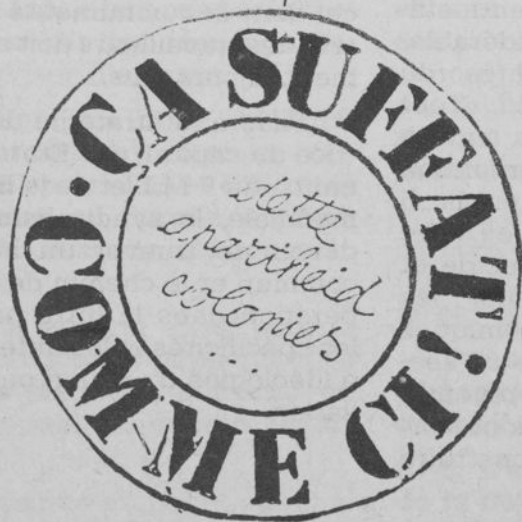
Signez et faites signer la pétition pour :

- **l'annulation de la dette ;**
- **de nouveaux rapports d'échanges et de coopération ;**
- **pour le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine dans tous les pays africains.**

Noms - Prénoms

Signatures

Localités ou entreprises



Extraits

RÔLE ET PLACE DU SECTEUR PUBLIC DANS LE DEVELOPPEMENT

Déclaration finale du séminaire d'ACCRA

La raison d'être de tout gouvernement, quel que soit son caractère, devrait être la satisfaction des besoins élémentaires du peuple. Ces besoins tels que emploi, nourriture, logement et habillement, santé, éducation, eau, électricité, transports et communication, ...sont les critères essentiels du développement. L'outil le mieux adapté pour le gouvernement pour atteindre ces objectifs c'est le secteur public. Ce secteur est aussi le véhicule du développement. Pour que le secteur public puisse répondre aux évolutions dans chaque pays, il doit donc être préservé, développé et transformé.

L'enjeu de la défense, du développement et de la transformation du secteur public est inséparable du combat pour l'annulation de la dette et pour de nouveaux financements efficaces. Il élargit considérablement les responsabilités du mouvement syndical. Tout dépend de la lutte des travailleurs et de leur intervention pour et dans le secteur public. Il n'y a pas d'autre voie en effet que leur mobilisation lucide et leur action pour définir les besoins sociaux et économiques auxquels doit répondre ce secteur, pour élaborer les revendications et les propositions correspondantes, pour construire

les luttes indispensables et les imposer.

L'action syndicale est à cet égard décisive. Cela concerne évidemment en tout premier lieu, les centrales d'Afrique, dans leur pays respectif et pour le combat commun au niveau du continent.

Mais l'enjeu du secteur public efficace pour le développement crée aujourd'hui des contenus nouveaux de solidarités internationales et de rassemblements de lutte.

Il réclame et favorise des rapprochements au sein du mouvement syndical, dans l'ensemble du Tier monde et entre les organisations du Tier monde, celles des pays capitalistes et des pays socialistes.

Cela est vrai tout particulièrement pour l'Afrique et la France, dont la communauté d'intérêts des travailleurs doit s'exprimer toujours plus.

Face à la stratégie destructrice du capital, des Etats dominants, du F.M.I. et de la Banque mondiale, le syndicalisme a le devoir de trouver un langage commun et le chemin de la coopération dans la lutte par-delà les spécificités et les différences d'idéologies d'opinion ou d'affiliation.

ENJEUX, RESPONSABILITE ET AXES D'ACTION DU MOUVEMENT SYNDICAL

A l'évidence, le champ de responsabilités du mouvement syndical est complexe. Il n'en est pas moins considérable. Les potentialités sont plus larges aujourd'hui dans un monde qui bouge...

En tout état de cause, il n'y a pas d'autre voie que de partir des besoins des travailleurs et des peuples.

Tout cela fait monter très fort l'existence et l'expression de convergences de situations et de luttes dans les différents pays, et permet de poser, avec conviction et réalisme, la question d'un rassemblement plus large et plus fort contre les choix des géants de la finance et des Etats dominants.

Il y a là les bases nouvelles pour construire pas à pas les conditions et des éléments d'un nouvel ordre économique international plus que jamais nécessaire.

Mais tout montre que ce nouvel ordre économique international ne se fera pas par incantation, ni par des décisions globales, prises d'en haut.

Ce sont des luttes unies qui, seules, peuvent imposer des solutions partielles et concrètes en France, en Europe, en Afrique dans chacune des zones du monde.

Cela est vrai aussi pour la dette, pour le développement, et pour la place et l'efficacité du secteur public dans cette bataille.

A chaque étape, et sur chaque question, l'intervention des travailleurs sera décisive.

Nous l'avons vu, il n'y a pas de solution magique, de réponses toutes faites.

C'est dans la confrontation que peut se dégager l'issue en tenant compte de la diversité des situations, des besoins, et des potentialités alors que le bras de fer entre capital privé spéculatif et intérêts des populations va se faire plus dur.

Cela renforce la nécessité de coopérations solidaires entre forces syndicales différentes, mais attelées aux mêmes objectifs.

Cela crée tout un champ de responsabilités nouvelles considérables au mouvement syndical.

Les réponses aux problèmes posés passent par le renforcement et l'élargissement d'un mouvement de luttes convergentes associant les exigences de l'annulation de la dette, des financements efficaces indispensables et de coopérations d'un nouveau type entre nous pour contribuer à ce que les pays d'Afrique créent des richesses nouvelles et répondent aux besoins de leur population.

Tout cela suppose la combinaison d'interventions du mouvement syndical dans chacun des pays du continent africain, et pour la CGT, au sein des groupes multinationaux présents en Afrique, et au niveau du secteur public lui-même.

Les uns et les autres bâtiront les convergences et la coordination des actions entre les différentes centrales.

Concrètement, quelle démarche faut-il mettre en œuvre ?

A. 1. L'annulation nécessaire de la dette doit être supportée par les endetteurs, par les banques, les groupes financiers, les

compagnies de négoce, de transports, d'assurances...

Elle doit être financée, dans la même logique, à partir de la réduction des dépenses d'armement, des gâchis financiers, et des rentes servies aux grandes fortunes au titre de la dette publique en France. C'est dans cet esprit qu'il faut taxer les grands groupes industriels et financiers.

2. De nouveaux financements sont indispensables ; annuler la dette ne saurait suffire.

L'aide et le crédit à très bas taux d'intérêt doivent être rendus plus efficaces en rompant avec les exigences de la rentabilité financière et en cassant la soumission aux politiques de la Banque mondiale et du F.M.I.

L'aide publique doit pénaliser le détournement de ressources et ne favoriser que ce qui est efficace socialement et économiquement pour la coopération.

Les pays européens pourraient ouvrir aux pays africains les programmes de recherche et de diffusion des technologies : cela pourrait se faire à travers un fonds de financement, confié à l'O.N.U.

3. Il s'agit de promouvoir de nouveaux types de coopération avec la France et en y associant les pays de la C.E.E. et aussi les pays socialistes.

Les dirigeants français disent aussi avoir développé l'aide publique de la France... Mais ils sont discrets sur le vrai bilan : depuis 1981, dans la zone franc, compte tenu des mouvements de capitaux et des charges de la dette, un prélèvement financier net global s'est opéré au détriment de l'Afrique vers la France, dépassant 20 milliards de francs.

A l'occasion de son passage à Montreuil, nous avons eu un entretien avec Thuthukile Radebe, représentante de l'ANC à la Fédération Démocratique Internationale des Femmes.

LA TRIBUNE : Le 21 mars, journée internationale contre le racisme et l'apartheid, décidée par l'ONU en 1964, pour commémorer les massacres de Noirs en 1960 en Afrique du Sud, prend cette année une dimension particulière.

En effet, après 27 années passées dans les geôles d'Afrique du Sud, Nelson Mandela vient d'être libéré, l'ANC est reconnue officiellement. Et depuis quelques heures, la Namibie est indépendante.

Quels sont aujourd'hui, selon vous, les perspectives pour le Peuple Noir d'Afrique du Sud ?

Ce jour, il y a trente ans, la police massacrait des milliers de Noirs en Afrique du Sud alors qu'ils participaient à une manifestation pacifique à Sharpeville, contre le système PASS. (Système réglementant la circulation et le déplacement des Noirs). Le système PASS a été ensuite aboli pour être remplacé par des cartes d'identité différentes pour les blancs et les noirs.

Aujourd'hui, l'ANC, le Parti Communiste d'Afrique du Sud et les associations démocratiques sont reconnus. Mandela est libéré de prison. Qu'est-ce que cela signifie pour le peuple Sud Africain ?

C'est une démarche positive de la part du régime De Klerk.

Un premier pas dans la bonne direction.

En août 1989, l'OUA et l'ANC ont publié la déclaration d'ARARE. Cette déclaration a été adoptée en septembre par le mouvement des "Non alignés" et par l'ONU en décembre. Elle réclame notamment :

- Légalisation des organisations démocratiques.
- Libération de tous les prisonniers politiques.
- Suppression des lois apartheid.
- Suppression de l'état d'urgence.
- Le retrait des forces militaires des "Townships" (ghettos).
- Arrêt de tous les procès politiques.

Il n'y a qu'une revendication de satisfaite. Or, la déclaration d'ARARE disait : "Si De Klerk satisfait toutes ces revendications, un climat de négociations pacifiques serait créé". Une assemblée constituante où tous les partis politiques (sauf ceux d'orientation néo-nazi) seraient représentés, serviraient de parlement de transition dans la période précédente au vote.

"ONE MAN, ONE VOTE" (Un homme, un vote).

C'est l'objectif fondamental de l'ANC.

Or, depuis la légalisation, plus de 200 personnes ont été tuées par la troupe sud-africaine. Avaient-ils commis des crimes ?

Non, ils fêtaient le succès de la légalisation.

Comme en 1960, quand la police a tué ces gens pacifiques, la police continue à tuer. Les lois d'apartheid (comme la loi sur la

population qui décrit chaque personne selon sa race) existent toujours.

POUR SUIVRE LA LUTTE

Les Noirs ne sont pas propriétaires des richesses de la terre. Toujours opprimés sur des bases raciales.

Mais le peuple sud-africain, sous la direction de l'ANC, a décidé qu'il ne va pas attendre, la légalisation ANC et PC signifie que ces deux organisations puissent rentrer en Afrique du Sud et puissent y travailler légalement.

Depuis De Klerk a refusé d'annoncer l'amnistie pour ceux qui sont en exil. Des milliers de prisonniers politiques sont toujours emprisonnés. Le Comité Exécutif National ANC a décidé d'envoyer une délégation rencontrer De Klerk le 11 avril pour négocier les conditions de la négociation véritable. Demande que le régime satisfasse toutes les revendications, conditions préalables de l'ouverture de toutes négociations.

ANC, PC sud africain ont revu leurs structures au sein du pays, ils vont ouvrir des bureaux partout.

Même s'il n'y a pas l'amnistie pour les exilés, l'ANC est prête à prendre ses responsabilités.

Le 16 décembre 1990, l'ANC va tenir son premier Congrès dans le pays depuis 31 ans.

Le peuple Sud-Africain va continuer la lutte sous toutes ses formes, y compris la lutte armée car la violence du régime contre le peuple n'a pas cessé

et en même temps, nous disons que si le régime arrête sa violence contre le peuple, l'ANC est prête à arrêter également les actions.

C'est pour cela que nous faisons appel à la communauté internationale, aux travailleurs français, à la CGT pour intensifier encore plus les sanctions contre l'Afrique du Sud.

Nous savons que des entreprises comme Renault et Peugeot investissent dans notre pays et donc elles contribuent à l'exploitation du peuple Noir.

Ces entreprises soutiennent la législation du travail, une nouvelle législation qui interdit les grèves.

La COSATU (syndicat) mobilise les salariés contre cette loi.

Quant aux sanctions, nous pensons qu'elles ne remplacent pas la lutte intérieure au pays mais la complètent.

Les sanctions sont un moyen pacifique pour mettre fin à l'Apartheid dans notre pays, un autre message.

Quel message souhaitez-vous adresser aux lecteurs de la Tribune ?

Mandela fait appel à la communauté internationale pour aider l'ANC financièrement à organiser l'arrivée de tous les exilés en Afrique du Sud et pour créer les structures nécessaires à l'organisation du Mouvement dans notre pays.

Nous savons que la CGT fait de son mieux pour lutter contre le racisme en France. Nous sommes conscients de ce pro-

blème parce qu'immigrés nous-mêmes et que dans notre pays, le racisme est érigé en institution d'état. C'est pourquoi nous remercions beaucoup les travailleurs français et immigrés et la CGT pour leur action contre l'Apartheid. Nous leur demandons de faire encore plus jusqu'à l'abolition de l'Apartheid dans notre pays.

Nous pensons que les actions de la classe ouvrière en Afrique du Sud pour créer un état démocratique non racial et uni sera aussi une victoire pour les travailleurs en France et aussi pour les travailleurs immigrés.

Quand on parle d'une Afrique du Sud non raciale, nous voulons dire que le peuple blanc et les travailleurs blancs ont aussi une place à côté du peuple Noir et des travailleurs Noirs.

**Propos recueillis
le 21 mars 1990**



LA CGT RENCONTRE LES COMMISSIONS OUVRIERES D'ESPAGNE ET LA C.G.T.P. DU PORTUGAL

Respectivement les 16 et 22 mars 1990, Joaquim FERNANDEZ, Responsable de l'immigration à la C.G.T.P. et I. MOYANO, Responsable du Secteur Migrants des CC.OO. ont rencontré Jacques TREGARO du Secteur international et Jean BELLANGER du Secteur migrants.

Après un échange sur la situation vécue tant au Portugal qu'en Espagne et en France, il a été fait état des différentes luttes engagées dans nos différents pays **pour la "défense des droits acquis"** à la veille de transformations sociales inquiétantes pour la population laborieuse.

Des actions et des rencontres vont être programmées en France avec la participation de la C.G.T.P. et des CC.OO. dans le dernier trimestre 1990 dans des lieux qu'il reste à déterminer.

Des consultations entre syndicats C.G.T. - C.G.T.P. - CC.OO. se tiendront à Bruxelles avant les réunions des Commissions consultatives "Libre circulation" et "sécurité sociale".

A propos de **l'Europe de 93**, les trois syndicats se tiendront informés des initiatives qui seront prises.

Ainsi, la C.G.T., les 11-12-13 octobre 1990, organise à Montreuil un colloque sur "l'Immigration et Syndicats".

● Rencontre CGT-A.M.F.

Le 29 mars, une délégation de l'Association des Marocains en France représentée par Karim MES-
SAOUDI et Mohamed CHAOUI a rencontré Jean BELLANGER, Responsable du Secteur Confédéral Migrants de la CGT.

Au cours de cet entretien, plusieurs questions ont été abordées par les deux associations. La déclaration commune adoptée à l'issue de cette rencontre souligne notamment :

– la situation des travailleurs migrants marquée par l'exclusion, le chômage et la précarité et insiste sur

le rôle et la place du syndicat de classe et des associations dans ce contexte.

– La nécessité que des mesures urgentes soient prises pour combattre le racisme et ses causes.

– Elles ont également exigé que soit mis fin au Maroc, à la répression qui frappe les militants et parmi eux les nombreux syndicalistes.

● Rencontre CGT-CAIF

Une délégation de la CGT conduite par Henri Krasucki, Secrétaire Général de la CGT, a reçu le 5 avril une délégation du CAIF conduite par son président M. Antonio BARAO.

Trois heures de riches échanges ont permis aux deux organisations d'approfondir leurs analyses liées à la défense des droits des travailleurs immigrés.

Des convergences essentielles ont pu être soulignées sans masquer les différences dues à la spécificité de chaque organisation souligne la déclaration commune.

Les discussions ont porté notamment sur :

– L'Europe sociale de 1993 et la place des travailleurs migrants et de leur famille.

– Le danger que représente la recrudescence du racisme en France.

– L'égalité des droits, le droit de vote aux municipales et l'éligibilité aux prudhommes.

– Elles ont également exprimé leur inquiétude devant la dégradation de l'emploi, du logement et de l'école et le manque de formation qualifiante.

– Elles exigent la renégociation des accords bilatéraux.

– Enfin, elles procéderont à un échange régulier d'information et accorderont une attention particulière à la formation des cadres associatifs et à leur représentativité dans les instances de gestion.

– Tom TAYLOR (Fetrani), Ali ELBAZ (ATMF) et Mohamed LAKTAR (ATF)

pour le CAIF, Alphonse VERONESE et Jean BELLANGER pour la CGT participaient également à cette rencontre.

MOTION à Jacques CHIRAC

Les délégués à la Conférence Départementale sur l'Immigration, réunis le 21 mars 1990, Journée Internationale contre le Racisme, à l'initiative de l'UD CGT de Paris :

● **S'élèvent avec force contre la situation faite aux familles mal logées de Paris.**

● **Exigent le relogement immédiat et dans des conditions décentes à Paris, des 9 familles immigrées qui occupent la Mairie du X^{ème} arrondissement dont les mères accompagnées de leurs 24 enfants entament pour la deuxième fois une grève de la faim pour faire respecter leur droit au logement.**

● **Exigent la mise en œuvre d'une politique du logement social répondant aux besoins des salariés et habitants de la capitale, quelle que soit leur nationalité sans constitution de ghettos.**

Les moyens existent pour qu'à Paris les salariés puissent vivre dignement. Pour cela, la CGT prendra toutes les initiatives pour que les droits de tous les salariés, des habitants soient pris en compte.

ASSEZ DE SPECULATION DES LOGEMENTS SOCIAUX A PARIS

L'INTERSYNDICALE CGT DES PARCS ET EXPOSITIONS EN GREVE AVEC OCCUPATION

LE CONFLIT.

Ils sont là quelque 350 travailleurs de 18 nationalités, rassemblés au parc des Expositions de Villepinte (93) pour défendre leurs droits.

Le SICOB doit se tenir à partir du 23 avril mais les travailleurs de CHENEL et de RANNO chargés d'installer le site sont en grève avec occupation, leur entreprise ayant prévu 150 licenciements et le démantèlement de la CGT de manière à mettre l'ensemble des salariés au pas.

"Qui veut prendre son chien l'accuse de la rage" dit le poète. Il en est de même du PDG de Chenel afin d'avoir les mains libres, il fabrique de "vrai faux bilan" et accuse son entreprise Chenel de déficit. Il monte alors une société nouvelle la "Singex" chargée de récupérer les marchés et de les soustraire à des prix déifiant toute concurrence.

LA RESISTANCE DES SALARIES

La CGT est décidée à faire la clarté et à défendre les intérêts des salariés dont la qualification n'est pas mise en cause.

La moyenne d'ancienneté des salariés de Chenel est de 15 ans. Certains ont quelque 26 ans de présence active. Ce sont eux qui tels les machinistes du théâtre, travaillent dans l'ombre pour la beauté des expositions.

Ce sont eux, entre autres, qui ont préparé des salons aussi prestigieux que ceux de la Foire de Paris, Sicob, Salon de l'Agriculture, Sial, Salon Nautique ou celui des Antiquités. Leurs compétences professionnelles exigent la finesse du tapissier, du peintre, du menuisier et du serrurier, bref, ce sont les artisans des temps modernes qu'un patron peu scrupuleux veut jeter à la rue. Leur détermination, la justesse de leurs revendications attire la sympathie non seulement des travailleurs de leur branche professionnelle mais des entreprises du département et de la région Ile de France.

Jean BELLANGER, au nom du secteur Migrant et du collectif national Immigration est venu les saluer. "Vous êtes la preuve même que l'on



peut combattre le racismisme autant que par des discours, vous vivez ensemble, avec 18 nationalités différentes, la solidarité face à une direction qui souhaite vous diviser pour mener à bien sa tâche de démolition.

Soyez assurés que la CGT est avec vous et merci pour la démonstration d'unité que vous faites pour qui veut bien la voir.

Montreuil,
le 13 avril 1990

1^{er} MAI 1890

Cent ans de luttes ouvrières et

**Dans une déclaration rendue publique le 12 avril,
le Bureau Confédéral de la CGT appelle à faire :
"UN PREMIER MAI EXCEPTIONNEL"**

100 ans, durant lesquels des multitudes d'hommes et de femmes, de toutes générations unies, de part le monde, ont fait de cette date une journée internationale de lutte et de rassemblement pour leur dignité, pour travailler autrement et vivre mieux, pour les libertés et la paix.

En France, depuis que la CGT existe, elle est organisatrice de tous les 1^{er} mai. Avec tous ses syndicats, elle a contribué de façon décisive à la levée du monde du travail permettant de conquérir l'ensemble des droits sociaux et démocratiques qui caractérisent le niveau de notre pays et, aujourd'hui, si brutalement attaqués.

Au fil des combats, et au prix du sang furent gagnés : le droit à la parole et pour plus de démocratie à l'entreprise avec les élus du personnel, les conventions et statuts, la reconnaissance du syndicat sur le lieu du travail, que le gouvernement et le patronat contestent et agressent.

En ce 1^{er} mai 1990, tous les salariés, dans la diversité de leurs professions, de leurs opinions, ont encore plus de raisons de se rassembler et de s'exprimer en

de puissantes manifestations de lutte.

Ils réaffirmeront en particulier leur attachement à l'une des valeurs profondes du mouvement ouvrier français, celle de l'égalité en dignité, comme en droits et en devoirs, entre travailleurs français et immigrés qui travaillent, vivent et luttent ensemble.

C'est la réponse fondamentale, humaniste et correspondant aux intérêts de tous les salariés pour combattre l'exclusion et s'opposer efficacement au poison du racisme et de la xénophobie qui divisent et tuent.

Dans le monde entier, des peuples, des foules d'hommes et de femmes se dressent, qui aspirent à l'instauration d'une société plus humaine, plus juste et démocratique, de paix. Ils combattent pour leur indépendance et l'émergence d'un nouveau type de coopération internationale.

En France également, en ce 100^{ème} anniversaire du 1^{er} mai, le monde du travail, comme le prouve toute son histoire, sera présent au rendez-vous de la solidarité internationale et de l'amitié entre tous les peuples.

1^{er} MAI 1990

de Solidarité Internationales

1936

Les travailleurs de France fêtent ce 1^{er} Mai dans l'unité syndicale retrouvée. Il se situe entre les deux tours des élections qui verront la victoire du Front Populaire. La grève est totale. Renault a cessé le travail. Ce sera le point de départ de grandes conquêtes sociales : congés payés, semaine de 40 heures, etc...



1962

L'indépendance et la liberté sont presque retrouvées pour le peuple algérien qui, après de dures années de combat, soulève le joug du colonialisme. Pour les travailleurs français, c'est la paix retrouvée. Comme les années qui ont précédé sur le pavé de Paris dans les cortèges syndicaux protégés par les travailleurs français, ce sont constitués des groupes de travailleurs algériens.

1974

Le Mouvement des Forces Armées soutenue par les Forces Populaires vient de réaliser la Révolution des OEillets. Les travailleurs et le peuple portugais descendent en masse dans la rue, répondant à l'appel de l'Intersyndical National qui deviendra la C.G.T.P. Cette union du peuple et du M.F.A. conduit à la libération du fascisme.



1975

Le Viet Nam fête l'unité de la patrie libérée de l'occupation américaine. Le plus puissant des impérialistes a cédé devant la lutte héroïque de ce peuple pour son indépendance. Ho Chi Min ne sera plus présent en ce jour mais sa mémoire et nos pensées demeurent.

Les manifestations organisées par la CGT ont rassemblé des dizaines de milliers de personnes dans toute la France.

A Paris, un cortège particulièrement coloré, avec de nombreuses associations de travailleurs immigrés qui avaient répondu positivement à l'invitation de la CGT. Cette participation se perpétue d'ailleurs maintenant d'année en année. Parmi celles-ci on notait la présence de la FETAF, de l'Amicale des Algériens en Europe, de l'Association des Marocains en France, de l'Association des Travailleurs Marocains en France, de l'Association des Tunisiens, ainsi qu'une imposante représentation des travailleurs Turcs.

CAMPAGNE D'ABONNEMENTS

1989-1990

**Réaliser un abonnement par semaine
dans chaque entreprise,
chaque localité**

« La Tribune de l'Immigration » joue un rôle important dans l'affrontement des idées sur les problèmes de l'immigration.

« La Tribune de l'Immigration », outil du syndicat et des syndiqués, seul journal syndical spécifique qui traite des positions de la C.G.T. sur l'immigration.

Chaque organisation, chaque syndiqué est concerné.

Diffuser, faites diffuser « La Tribune de l'Immigration ».

BULLETIN

d'abonnement individuel à la tribune

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

désire recevoir un abonnement à « La Tribune ».

Ci-joint le règlement de 30 F correspondant à l'abonnement.

Pour les moins de 10 exemplaires, remplir un bulletin d'abonnement et indiquer le nombre d'exemplaires (ex. : 9 abonnements à 30 F = 270 F) accompagné du règlement à l'ordre de

T.I. INFORMATION

case 432

263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL Cédex.